

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 septembre 2020 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille, Erik Johnson  
Micheline Groulx Stable et Michel Mendes

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absence: Margaret Lavallée

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

**2020-09-10.142**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

---

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2020 et des séances extraordinaires du 13 août, du 20 août et du 31 août 2020**

---

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2020 et des séances extraordinaires du 13 août, du 20 août et du 31 août 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

**2020-09-10.143**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2020 et des séances extraordinaires du 13 août, du 20 août et du 31 août 2020, tels que déposés.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Nomination de la mairesse suppléante et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Madame Margaret Lavallée**

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2020-09-10.144

DE NOMMER madame Margaret Lavallée à titre de mairesse suppléante et de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 11 septembre 2020 jusqu'au 10 décembre 2020 inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2.2 Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – Désignation d'un fonctionnaire responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la section III du règlement d'application**

CONSIDÉRANT la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q., chap. P-38.002) ;

CONSIDÉRANT l'article 14 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un fonctionnaire responsable de l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 5 à 15 du Règlement d'application de la loi ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-09-10.145

DE DÉSIGNER Nathalie Lavoie, directrice de Service de l'urbanisme, personne responsable des pouvoirs prévus à la section III du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (R.L.R.Q., chap. P-38.002) ;

**ADOPTÉE**

**2.3 Dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois, sauf exception ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2020-09-10.146** D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021, à 19h30, aux dates suivantes :

21	janvier	2021	8	juillet	2021
11	février	2021	12	août	2021
11	mars	2021	9	septembre	2021
8	avril	2021	14	octobre	2021
6	mai	2021	11	novembre	2021
10	juin	2021	9	décembre	2021

**ADOPTÉE**

#### **2.4 Dates des ventes-débarras pour l'année 2021**

---

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du Règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2021 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2020-09-10.147** DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2021, aux dates suivantes ;

- 8 et 9 mai 2021
- 12 et 13 juin 2021
- 10 et 11 juillet 2021
- 7 et 8 août 2021
- 4, 5 et 6 septembre 2021

**ADOPTÉE**

### **3. Comités, commissions, régie**

#### **3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020

**4. Règlements municipaux**

**4.1 Adoption – Règlement n° 1669 – Règlement établissant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec**

---

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 6 août 2020, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et un projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet de demander une aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2020-09-10.148

D'ADOPTER le Règlement n° 1669 intitulé « *Règlement établissant un programme d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec* », tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Août 2020**

---

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'août 2020 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 909 684,87 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	717 563,04 \$

**Service aux citoyens**

**6. Urbanisme**

**6.1 Demandes de dérogations mineures**

---

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2020-09-10.149

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

N°	Adresse de l'immeuble	Nature de la dérogation
A)	111, rue Nationale/ 110, rue St-Jude (lot 1 606 606) (lot projeté 4 749 250) dossier 2020 - 00610	D'autoriser la construction d'une nouvelle habitation multifamiliale d'envergure (H4) sur le lot projeté n° 4 749 250 avec une marge latérale de 2,1 m au lieu de 3 m.
B)	1179, rue Charles-Major (lot 1 975 326) dossier 2020 - 00604	D'autoriser l'agrandissement de la résidence existante : - avec une marge avant de 2,76 m au lieu de 6 m ; - avec une marge arrière de 4,54 m au lieu de 7,6 m ;

**ADOPTÉE**

## 6.2 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-09-10.150

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
<b>A)</b> 111, rue Nationale/ 110, rue St-Jude (lot 4 749 250)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00366 pour le projet nouvelle construction résidentielle multifamiliale d'envergure (8 logements) passant de 3.5 étages à 4 étages. Pour la façade les matériaux prévus sont en brique techno-bloc, Griffintown, de couleur noir, une brique techno-bloc, Ionic, de couleur vanille ainsi qu'un déclin de canexel de couleur barista tel que démontré sur les plans soumis
<b>B)</b> 126, 18 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 096)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00634 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de toutes les façades du bâtiment. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont un déclin de Canexel Ridgewood D-5 de couleur sable en façade avant et du vinyle Mitten Coloniale de couleur écru en façades latérales et arrière, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
<b>C)</b> 1026, rue Ovila-Forget (lot 1 972 924)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00624 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la cheminée par un déclin de Canexel de couleur blanc tel que démontré sur l'image couleur soumise.
<b>D)</b> 1030, rue Ovila-Forget (lot 1 972 923)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00629 pour le projet de remplacement de la cheminée par un déclin de Canexel de couleur blanche tel que démontré sur l'image couleur soumise.
<b>E)</b> 337, 26 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 023)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00631 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont un déclin de Canexel de type Ridgewood de couleur brun. Il est proposé que tous les cadrages de fenêtres, de la porte et des colonnes du balcon soient peints en blanc mat, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
<b>F)</b> 345, 27 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 972 505)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00630 pour le projet de remplacement de toutes les fenêtres et de la porte de la façade principale ainsi que pour le remplacement du revêtement de toiture et du remplacement du revêtement extérieur en façade. les matériaux de revêtement proposés sont un déclin de Canexel Ridgewood de couleur noire en remplacement du bois actuel, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
<b>G)</b> 359, 24 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 975 930)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00563 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur. Pour les façades latérales et arrière, les matériaux proposés seront du déclin de vinyle de couleur sauge. Pour la façade, les matériaux de revêtement existants en aluminium seront peints d'une couleur s'harmonisant avec la couleur sauge, tel que démontré sur l'image couleur

		soumise.
H)	312, 1 <sup>ère</sup> Avenue (lot 1 604 623)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00606 pour le projet de rénovation en raison d'infiltration d'eau, d'installation d'un nouveau revêtement extérieur en façade, de modification de certaines parties de la toiture ainsi que d'installation d'un avant toit en façade avec colonnes de bois. Pour la façade, les matériaux proposés sont un déclin de Canixel de couleur renard roux, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
I)	2, 9 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 605 337)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00633 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont un déclin de Canixel ultra plank de couleur gris brume ainsi que du béton usiné modèle Be-on stone de couleur Grapho, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
J)	102, 8 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 606 521)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00076 pour le projet de modification de la couleur des portes, des fenêtres, du fascia, du soffite de gris granite à noire pour le projet de construction d'un multiplex (5 logements) accepté le 14 mai 2020, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
K)	1179, rue Charles-Major (lot 1 975 326)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00605 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de maçonnerie de type suretouch de couleur nuancé beige amboise et un déclin de vinyle de couleur blanc tel que démontré sur le plan soumis.
L)	154, rue de la Légion (lot 1 605 220)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00540 pour le projet d'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de type bois dans les teintes de gris et un bardeau de bois d'une teinte grise plus pâle tel que démontré sur le plan soumis.
M)	1501, ch. d'Oka (lot 1 974 323)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00607 pour le projet d'agrandissement d'un bâtiment commercial (Atelier Mécanique FG inc.) en façade avant et latérale. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de brique s'harmonisant avec la brique existante et de l'acier prépeint dans la partie haute du bâtiment tel que démontré sur le plan soumis.
N)	451-455, 26 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 330 529)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00627 pour le projet de permis pour une nouvelle construction résidentielle multifamiliale d'envergure de 24 logements. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont de briques Brandon de couleur noir perle, une brique Brandon gris calcaire ainsi qu'un déclin de Canixel de couleur pierre de rivière tel que démontré sur le plan soumis.

0) 128, 18 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 095)	D'approuver la demande de PIIA n°2020-00422 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la résidence existante et de la remise. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont du déclin de type Canixel de couleur bleu d'Écosse, tel que démontré sur l'image couleur soumise.
---	---

**ADOPTÉE**

**6.3 Demande de financement au programme de la Trame verte et bleue de la CMM : Projet parc du Centenaire**

---

CONSIDÉRANT que le projet a pour objectif d'offrir un accès public à l'eau avec des aménagements durables ainsi que divers éléments récréatifs et culturels qui favoriseraient également un développement récréotouristique du secteur ;

CONSIDÉRANT que la subvention couvrirait 66 % du coût du projet ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2020-09-10.151

DE SOUMETTRE à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande de financement dans le cadre du programme d'aide financière de la Trame verte et bleue en vue d'offrir un accès à l'eau en aménageant un parc à proximité de l'édifice communautaire de la Légion. Ce projet est désigné comme étant le parc du Centenaire.

DE DÉSIGNER le directeur général comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité pour ce projet.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la convention avec la CMM.

QUE LA VILLE S'ENGAGE :

- à contribuer à la hauteur de 33 % des coûts du projet ;
- à maintenir l'accès permanent public et gratuit du site visé ;
- à devenir propriétaire des terrains privés nécessaires à la mise en place du projet qui comprend déjà des parties publiques ;
- à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

**ADOPTÉE**



**6.4 Avis de réserve pour fins publiques sur les lots 1 605 221, 1 605 227, 1 605 228, 1 605 684 et 1 605 685 – Projet du parc du Centenaire**

CONSIDÉRANT la volonté municipale de procéder à l'implantation d'un parc riverain afin de donner aux citoyens l'accès à la rivière des Mille-Îles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir la configuration d'accès au futur parc ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs investis par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur l'expropriation* ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Deux-Montagnes de décréter des avis de réserve sur les lots 1 605 221, 1 605 227, 1 605 228, 1 605 684 et 1 605 685 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par monsieur Frédéric Berthiaume  
Et unanimement résolu

2020-09-10.152

D'IMPOSER des avis de réserve pour fin d'implantation d'un parc municipal riverain sur les lots 1 605 221, 1 605 227, 1 605 228, 1 605 684 et 1 605 685 du cadastre du Québec ;

DE MANDATER la firme Dunton Rainville s.e.n.c.l. pour la préparation des avis de réserve ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02.131.00.412.

**ADOPTÉE**

**7. Incendies**

**7.1 Implantation d'une nouvelle structure au service de sécurité incendie – Report de la date d'implantation**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal numéro 2020-01-16.018 concernant le changement de structure au Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la complexité du dossier de négociation avec les pompiers ;

CONSIDÉRANT la nouvelle Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal (RLRQ, c. R-8.3) ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2020-09-10.153 DE REPORTER au 18 janvier 2021 la date d'implantation d'une nouvelle structure au Service de sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**8. Loisirs et services communautaires**

**8.1 Parade du Père Noël – Autorisation à tenir un barrage routier**

CONSIDÉRANT la demande reçue du Comité de la parade du Père Noël pour la tenue d'un barrage routier ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2020-09-10.154 D'AUTORISER le Comité de la parade du Père-Noël à tenir un barrage routier afin de recueillir des fonds, le samedi 3 octobre 2020, de 10h à 16h, sur la 20<sup>e</sup> Avenue, à l'intersection de la piste cyclable.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**9. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h58.  
Aucun citoyen ne questionne le conseil.

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques